Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-02**

Chauffe-eau solaire en logement collectif (France métropolitaine)

1. Secteur d'application
Appartements existants en France métropolitaine.

2. Dénomination
Mise en place d'un chauffe-eau solaire collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
Les appareils ont une certification CSTBat ou Solarkeymark ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes basées sur les normes EN 12975 ou EN 12976 et établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Le dimensionnement de l'installation est réalisé par un bureau d'étude.

Mise en place réalisée par un professionnel signataire de la charte Qualisol.

4. Durée de vie conventionnelle
20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

14,134 x PES (kWh/an)